



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2016**

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Frédérique Machurat, Monique Roy.
Excusées : Mesdames Nathalie Duthel, Stéphanie Volle. Monsieur Gilbert Samerel.
Secrétaire de séance : Madame Odile CERTAIN.
Date de convocation : 30 août 2016

- **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 19 juillet 2016.**

Comptes rendus des commissions

Commissions des travaux: la commission ne s'est pas réunie

- **TRAVAUX EGLISE :** Les travaux ont été terminés à la date prévue c'est-à-dire début août. Le résultat est très esthétique et semble faire l'unanimité. Les travaux de drainage réalisés autour du bâtiment devraient permettre de résorber l'humidité des murs.
- **TRAVAUX MAIRIE :** Une commission réunissant le Maire, les quatre adjoints et les membres de la commission travaux est programmée le 14 septembre à 18h00 en mairie. A cette occasion, l'architecte présentera sa proposition de teintes et matériaux mais c'est la commission qui fera les choix.
Les délais de chantier sont globalement tenus. La salle des fêtes sera, a priori, disponible pour le mois de janvier. Cela reste toutefois à confirmer au regard de l'évolution du chantier. Le site complet, mairie – salle et abords, devrait être terminé au printemps. L'inauguration sera programmée à ce moment-là.
- **TRAVAUX RD 111 – Rond-point du Briay :** Retard des travaux qui ont dû être repris pour la partie « bordures centrales ». En effet, certaines ont été écrasées par un véhicule avant d'être sèches et les autres étaient mal implantées. Le ralentisseur a été installé début septembre. La signalétique horizontale, faite par les services du département qui ignoraient la décision d'implantation d'un stop, ne correspond pas à ce qui était prévu. Cela sera rectifié prochainement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Au rond-point d'Alex, les drapeaux avec LOGO sont déjà abîmés. Il faut voir avec le fournisseur pour en commander d'autres et signaler qu'il y a peut-être eu un problème de qualité.
- Des squatters ont été signalés derrière l'EHPAD durant l'été et il faudrait remédier à ce problème. ▶ cela a déjà été signalé et bientôt un portail va être installé empêchant les intrusions.

Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

- Rentrée des classes : jeudi 1^{er} septembre : On dénombre 116 élèves sur 5 classes (138 élèves sur 6 classes à la rentrée précédente) La deuxième classe numérique est opérationnelle. C'est la directrice, Catherine MUSY, qui va utiliser ces nouveaux outils.
- Intervenant scolaire EPS : à la demande des enseignantes, le nombre d'heures de l'intervenante extérieure a été diminué passant de 8h à 4h30 par semaine. L'Inspectrice de l'Education Nationale exige désormais que les cours d'EPS soient dispensés par les enseignants conformément aux directives nationales.
- L'ATSEM de la classe de grande section est en arrêt maladie et n'a pu être présente pour la rentrée. On ne sait pas si cette absence va durer. Pour le moment, le remplacement partiel est assuré par les agents communaux à temps non complet du service périscolaire.
- TAP : même organisation que l'an dernier. Il faudra prévoir un exercice de confinement pendant les horaires de TAP avant les vacances de la Toussaint.
- Bibliothèque : suite à l'arrêt de nos deux bénévoles, une annonce a été passée pour les remplacer. Une personne est peut être intéressée pour assurer, de temps en temps, une permanence.
- Vide-greniers : le Sou des Ecoles est assez satisfait de l'édition du 04 septembre. 110 exposants et une bonne vente de repas le midi.
- Fête du Village au Parc Loisirs de Nerciat : samedi 10/09 : pétanque, promenade pédestre. Dimanche 11/09 : apéritif communal, repas champêtre « tartiflette » sous chapiteau géant. Concert IRISH BAND Animations pour tous.
- Virade scolaire : à la demande des enseignantes, elle aura lieu le vendredi 30 septembre au lieu du vendredi 23.

Commission des Finances :

1/ Situation de trésorerie toujours très favorable.

2/ Point sur factures

- Situation chantier église : reste à régler environ 70 000.00 €.
- Atterrissage à 180 000 € pour 190 000 € budgétés.
- Salle des fêtes : réalisé à ce jour : 75 900.00 €
- Investissement informatique :
 - école : 5 780.00 €
 - serveur : 4 480.00 €
 - vidéoprojecteur + un poste reconditionné : 1300.00 €

Le budget prévu s'est avéré insuffisant d'où la nécessité d'une DM au conseil du 05 septembre.

3/ Questions diverses.

- Projet de nouveau contrat de location et tarifs de la salle des fêtes :
 - étude des offres dans les communes environnantes.
 - réunion de travail le 27 septembre à 18h30.

L'objectif est de proposer une nouvelle délibération tarifaire au conseil du 17 octobre 2016.

. Commission Environnement et Forêt : la commission ne s'est pas réunie

. Fleurissement : on note à plusieurs endroits que les fleurs fanées ne sont pas enlevées au moment de l'arrosage. Ce n'est pas joli et surtout cela ne permet pas aux fleurs de se régénérer. ▶ cette information sera relayée auprès de l'ensemble des équipes techniques.

. Un chien agressif est signalé dans le secteur de la route du Puits, impasse Jean Moulin. Selon Odile CERTAIN et Christian GROS, les riverains de tout le quartier seraient très mécontents de cette nuisance et également inquiets. Une pétition serait en cours de signature. Elle sera bien sûr étudiée à réception.

. On signale un chemin de promenade obstrué par des restes de coupes de bois. ▶ l'agent ONF chargé de la Commune a rendez-vous en mairie le 06 septembre. Cela lui sera signalé afin de contacter l'entreprise responsable qui devra procéder au nettoyage de son chantier.

. Quel est le coût d'un panneau d'information électronique ? ▶ Cette question est à l'étude dans le cadre des travaux de la mairie et de la salle des fêtes.

. **Liste des dossiers d'urbanisme** : aucune observation.

Extrait des délibérations

. Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes en situation de handicap,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 :

Il est rappelé que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et n'ont pu respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé Ad'AP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Afin de réaliser cet Ad'AP, la Commune s'est attachée les services de l'APAVE SUDEUROPE à Saint Just (AIN).

Le Maire expose les conclusions de cette étude et expose le calendrier prévisionnel des réalisations sur les ERP communaux, à savoir :

- Le Groupe scolaire de Nerciati
- L'Eglise
- Le Parc de Nerciati

Monsieur le Maire précise que les travaux d'accès relatifs à la mairie et à la salle polyvalente sont actuellement en cours. Ils seront terminés début 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'agenda d'accessibilité et d'autoriser le Maire à signer et déposer le document à la Préfecture de l'Ain et aux services de la DDT.

. Modification des statuts de la Communauté de communes Haut-Bugey - Approbation

Par délibération du 19 juillet 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes Haut-Bugey a approuvé une modification statutaire portant sur le domaine du développement touristique en élargissant ses compétences avec l'ajout de l'alinéa suivant dans la rubrique III « développement touristique » du chapitre des compétences obligatoires :

« . création, aménagement et gestion d'équipements de loisirs à rayonnement communautaire. »

Cette modification permettra de concrétiser le projet d'implantation d'un complexe de loisirs sur un tènement dont l'acquisition a été approuvée le 25 février 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La délibération du conseil communautaire et les statuts modifiés, annexés à la présente délibération, ont été notifiés au maire le 29 juillet 2016.

Ceci exposé, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'approuver les modifications statutaires adoptées par le conseil communautaire de la communauté de communes Haut-Bugey conformément à la délibération de celle-ci en date du 19 juillet 2016 et aux statuts modifiés.

. Décisions budgétaires modificatives : n° 1 budget principal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes, étant précisé que la DM N° 1 prise le 19 juillet 2016 a été rejetée par la Trésorerie d'Oyonnax car certains crédits prévus pour la cession du camion s'ouvrent « automatiquement » :

Section de fonctionnement :

Dépenses

615231 + 1 869.18 €

Recettes

002 + 1 869.18 €

Section d'investissement :

Dépenses

2183 -12 + 6 100.00 €

2111-47 - 3 600. 00 €

Recettes

024 + 2 500.00 €

Informations communales et communautaires

Communes :

. Note d'information Droit Individuel à la Formation (DIF) pour tous les élus locaux. Depuis le 1^{er} janvier 2016, chaque élu local, indemnisé ou non, a droit à 20 heures par an de DIF. Une cotisation sera imputée sur les indemnités des élus à compter du 1^{er} octobre 2016.

. Fête du Village des 10 et 11 septembre : mobilisation de l'ensemble de l'équipe municipale. (apéritif, gestion des flux de personnes, ...) Rendez-vous à 10h30 au Parc Loisirs de Nerciat pour la mise en place et le service. Des mesures de surveillance seront mises en place au portail durant toute la journée : nos deux agents municipaux en tenue et des vigiles privés.

. Inauguration de l'EHPAD : jeudi 29 septembre à 16h00. Nous prêterons un chapiteau communal en complément de la salle de réception de l'EHPAD car il y aura beaucoup de monde. Des mesures spéciales de circulation seront mises en place autour de l'EHPAD afin de permettre le stationnement des nombreux invités dans de bonnes conditions.

. Signature du permis de construire SEMCODA : propriété BASSOMPIERRE. Les travaux de création de 4 logements vont prochainement débiter.

. Compte rendu réunion PLUIH du 30 août : Hervé Amiot, élu référent. Cette réunion avait pour objet de faire l'état des lieux et l'inventaire des zones constructibles afin de repérer d'éventuelles « dents creuses » c'est-à-dire des zones potentielles d'urbanisation non mises à profit. Le PLUIH doit être finalisé le 31 mars 2017 pour ne pas bloquer les délivrances de permis de construire.

Communautaires :

. Dossier de projet de Schéma de Cohérence Territoriale pour avis (délibération au conseil du 17 octobre) : Monsieur le Maire présente le dossier transmis par la CCHB et sur lequel les conseils municipaux doivent émettre un avis. Pour leur parfaite information, avant avis, ce dossier est à la disposition des conseillers municipaux, pour consultation, au secrétariat de mairie. La délibération sera prise le 17 octobre prochain à l'occasion du prochain conseil municipal.

Questions diverses

. Prochain bureau : lundi 03 octobre à 18h30.

Prochaines commissions

- Environnement – forêt : mardi 04 octobre à 18h15.
- ASAC : mercredi 05 octobre à 18h30.
- Travaux : mardi 11 octobre à 18h30.
- Finances : mardi 11 octobre à 18h30.

. Prochain conseil municipal : lundi 17 octobre 2016 à 18h30.

La secrétaire de séance

Odile CERTAIN

